

Programme de financement intégré

Conditions spécifiques au Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels

Conditions d'admissibilité

- Être étudiant.e à temps plein (n'ayant pas déjà été inscrit.e au programme).
- Soumettre une demande de bourse aux grands organismes québécois ou canadiens avant la fin du 4e trimestre (novembre de l'an 2).
- Soumettre une demande de bourse d'excellence départementale, facultaire et/ou ESP avant la fin du 6e trimestre (août de l'an 2).
- Compléter leur examen de synthèse avant la fin 6e trimestre (ou 7e avec une propédeutique ou encore une suspension exceptionnelle et justifiée).
- Accepter les contrats d'auxiliaire d'enseignement ou de recherche prescrits pour l'an 1 et l'an 2 du cheminement-type de 4 années.
- Ayant comme préalable au moins un contrat d'auxiliaire d'enseignement, accepter au moins un contrat de charge de cours durant l'an 3 ou l'an 4 du cheminement-type de 4 années.

Seuils de financement minimaux

- Le financement annoncé est d'une durée de 4 ans (12 trimestres).
- Le financement annuel minimum annoncé est de 15 000 \$ par année.

Jalons de progression

- **Jalon #1 (An 1)** : Compléter son plan global d'études; enregistrer son sujet de thèse; identifier son directeur de recherche;
- **Jalon #2 (An 2)** : Soumettre une demande de bourse aux grands organismes; réussir son examen synthèse;
- **Jalon #3 (an 3)** : Avoir réussi le forum doctoral au 9e trimestre, au plus tard; avoir complété les deux premiers chapitres de la thèse;
- **Jalon #4 (an 4)** : Avoir déposé sa thèse avant la fin du 13e trimestre.

Bonification de bourse liée au respect des jalons et maintien de l'admissibilité

Critères et jalons	Trimestre pour obtenir la bonification	Montant de la bonification	Trimestre pour conserver l'admissibilité au financement intégré
Jalon #1 : Publication	9	1 000 \$	10
Jalon #2 : Dépôt de thèse	13	2 000 \$	N/A